

DECRET N°2007-125 DU 22 MARS 2007

portant nomination des élèves officiers
médecins au grade de capitaine des
Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant Composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2005-249 du 06 mai 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les élèves officiers dont les noms suivent sont nommés au grade de capitaine pour compter du 1^{er} octobre 2006.

Il s'agit de :

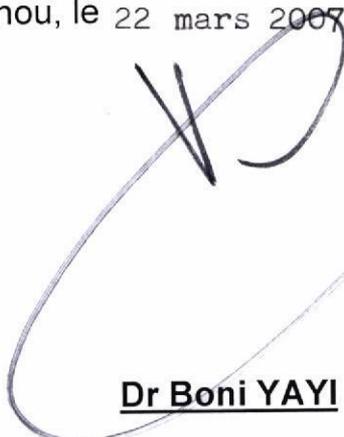
- Elève officier médecin GBAGUIDI Sélovè Abdias
- Elève officier médecin BOTHON Aïtchéhou Romuald.

Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO.

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.

Le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MDN 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3-UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.